



CAP LOCALE CATEGORIE A du 30 MAI 2007.

La CAP locale catégorie A a été réunie le 30 mai 2007 , à 14 h30 pour examiner le mouvement de mutation à équivalence de grade des inspecteurs du 1^{er} Septembre 2007.

Les membres de la CAP ont pris connaissance en premier lieu des mouvements décidés par la CAP centrale :

- au titre des emplois comptables :

au 1^{er} Juillet 2007 : départ de Mr Michel FAGET promu receveur percepteur à la Trésorerie de ST SEVER dans les LANDES, l'intérim de la Trésorerie de LUZ ST SAUVEUR étant assuré par Mme Sylvie JOUANDET , nommée Chef de poste à compter du 1^{er} Septembre 2007

au 1^{er} Août 2007 : départ de Mr David BARRES , chef de poste de LOURES BAROUSSE, affecté en POLYNESIE FRANCAISE à sa demande . Un comptable intérimaire sera désigné en attendant l'affectation éventuelle d'un inspecteur stagiaire à la sortie de l' ENT

au 1^{er} Septembre 2007 : arrivée de Mr Francis LAPORTE en qualité de chef de poste à ST LAURENT DE NESTE.

- au titre des emplois non comptables :

mutation à sa demande de Mme GUELLERIN, adjointe à LOURDES, dans les PYRENEES ATLANTIQUES .

arrivée de Mme Juliette THERET dans les HAUTES PYRENEES.

La CAP locale doit se prononcer ensuite au titre de la phase locale sur les mouvements proposés au titre des emplois non comptables , à savoir :

- mutation à sa demande de Mme LACAZE YVARS , chef de service Dépense/CFL en qualité d'adjointe à la Trésorerie de LOURDES .

- affectation de Mme THERET au service de la Dépense/CFL en remplacement de Mme LACAZE YVARS.

- mutation de Mr DELFOSSE , adjoint à la Pairie Départementale, sur une implantation nouvelle à la Trésorerie Générale .

Il est précisé par la Direction que les emplois vacants à l'issue du mouvement à équivalence ont vocation à être pourvus par les affectations éventuelles d'inspecteurs stagiaires à l'issue de la scolarité ENT .

La parité syndicale attire l'attention de la Direction sur la nécessité de faire connaître à l'avance les opportunités de vacances d'emploi de manière à permettre l'expression locale interne des souhaits éventuels de mutation la plus large possible.

Les mouvements proposés étant conformes aux souhaits exprimés par les personnes concernées, le représentant CGT s'est prononcé favorablement .